

Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration

Le 28 avril 2021 – 13 h 00 à 16 h 00

Le 29 avril 2021 – 9 h 00 à 12 h 00

WebEx

Participants : Mel Norton (président du conseil), Haley Flaro (vice-présidente du conseil), Donna McNeill, Gaëtan Guérette, Mike MacMullin, Lucien Sonier, Julie Marr, Tina Soucy, James Stanley et Douglas Jones.

Membres du personnel présents : Susan Layton, Perry Cheeks, Mike Freeze, Matthew Gilbride, Margaux Savoie-Connolly, Amer Alhalawani, Cathy Bent, Laragh Dooley et Monica Mallaley.

Invités présents à la réunion : Brad Rowe (Eckler Ltd.) et Kyle Weeden (Eckler Ltd.)

1. Adoption de l'ordre du jour

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :

L'ordre du jour de la réunion du conseil des 28 et 29 avril 2021 soit adopté tel qu'il a été présenté.

2. Moment de sécurité

Les membres du conseil discutent de l'importance de la sécurité au travail et un moment de silence est observé en l'honneur du Jour de deuil.

3. Déclaration de conflits d'intérêts

Le président du conseil demande aux membres du conseil qui ont des conflits d'intérêts découlant de l'ordre du jour de la réunion, et le cas échéant, de déclarer ces conflits. Aucun conflit n'est déclaré.

4. Séance à huis clos

Une séance à huis clos a lieu.

5. Adoption de procès-verbaux

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :

Le procès-verbal de la réunion du conseil du 24 février 2021 soit approuvé tel qu'il a été rédigé.

6. Résolutions en bloc

Il n'y a pas de résolutions en bloc pour cette réunion.

7. Rapport du président du conseil

Le président du conseil déclare que les discussions avec le ministre et le sous-ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, ainsi qu'avec la vice-présidente du conseil et le président et chef de la direction, sont relancées. Une réunion s'est déroulée hier pour discuter du processus d'examen quinquennal des réformes législatives et de la communication des intervenants.

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :
Le rapport du président du conseil soit reçu et déposé à titre de renseignement.

8. Rapport du président et chef de la direction

a. Mise à jour sur les activités

Le président et chef de la direction présente un résumé de la mise à jour sur les activités.

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :
La mise à jour sur les activités soit reçue et déposée à titre de renseignement.

b. Mise à jour du Comité permanent des comptes publics

Le président et chef de la direction présente une mise à jour sur le Comité permanent des comptes publics.

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :
La mise à jour sur le Comité permanent des comptes publics soit reçue et déposée à titre de renseignement.

9. Mise à jour financière au 31 mars 2021

Le principal agent financier donne un aperçu des résultats financiers non vérifiés au 31 mars 2021.

Les résultats préliminaires pour le premier trimestre de 2021 montrent une valeur élevée en dollars de l'actif et du passif; cependant, les montants du passif indiqués comprennent des revenus comptabilisés d'avance de 52 millions de dollars pour l'exercice en cours, représentant les cotisations de l'exercice en cours, qui diminueront tout au long de l'exercice au fur et à mesure que les revenus seront comptabilisés.

Le principal agent financier donne un aperçu des budgets administratifs, de la transformation, du conseil d'administration et du Centre de rééducation de Travail sécuritaire NB comparativement aux rapports réels, depuis le début de l'exercice.

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :
La mise à jour financière au 31 mars 2021 soit reçue et déposée à titre de renseignement.

10. Rajustement des engagements au titre des prestations

Le gestionnaire principal, services actuariels explique que la réduction du passif pour 2020 – d'une estimation de 1,5 milliard de dollars à 1,38 milliard de dollars – est attribuable à trois facteurs clés :

- 1) Les coûts des réclamations pour perte d'audition continuent de s'améliorer.
- 2) Les coûts des réclamations pour perte de gains continuent de s'améliorer.
- 3) Incidence de l'expérience quant aux paiements de 2020 sur les engagements pour perte de gains à court terme et les frais médicaux / hospitaliers.

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :
La présentation sur le rajustement des engagements au titre des prestations soit reçue et déposée à titre de renseignement.

11. Mise à jour du Comité des finances et des placements

La présidente du Comité des finances et des placements présente un aperçu de son rapport au conseil.

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :

Le point 11a – Résultats des placements : quatrième trimestre et au 30 mars 2021; le point 11b – Vérification interne – Examen fiduciaire des placements; et le point 11c – Limites d’approbation du président et chef de la direction de la mise à jour du Comité des finances et des placements soient reçus et déposés à titre de renseignement.

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :

Que le point 11d – Modifications des attributions du Comité des finances et des placements soit approuvé tel qu’il a été présenté.

12. Recommandation pour le chef des placements externe

Le principal agent financier déclare qu’après avoir fait une présentation au Comité des finances et des placements plus tôt ce mois-ci, le Comité recommande au conseil d’approuver le candidat recommandé par la direction pour le poste de chef des placements externe.

Ce candidat recommandé a démontré comment Travail sécuritaire NB serait une relation-client stratégique pour la société et sa présentation de finaliste a montré une quantité importante de diligence raisonnable, illustrant son désir de s’associer à l’organisme. Ce candidat a souligné sa compréhension des facteurs à considérer par rapport aux placements particuliers de commissions des accidents du travail tout en proposant des honoraires concurrentiels qui offrent une valeur pour les services offerts dans sa proposition.

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :

Le conseil demande à la direction d’offrir un contrat au candidat recommandé par la direction pour gérer la totalité des placements. Par conséquent, la direction modifiera toute politique de placement et la présentera au conseil à des fins d’examen et d’approbation.

13. Politiques

a. Politique 21-103, intitulée Critères d’admissibilité – Tension mentale traumatique

La directrice des politiques et de la représentation aux audiences donne un aperçu d’une récente décision de la Cour d’appel du Nouveau-Brunswick, *Société des alcools du Nouveau-Brunswick c. Sauvageau et autre*, 2020 NBCA 61, qui a donné des directives additionnelles sur le cadre de prise de décision que Travail sécuritaire NB doit utiliser lors de l’examen des réclamations pour tension mentale traumatique.

Des modifications ont été apportées à la Politique 21-103, intitulée Critères d’admissibilité – Tension mentale traumatique afin de la rendre conforme à la récente décision de la Cour d’appel du Nouveau-Brunswick.

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :

Le conseil approuve la version proposée de la Politique 21-103, intitulée Critères d’admissibilité – Tension mentale traumatique, diffusion 6; et annule la Politique 21-103, intitulée Conditions d’admissibilité – Tension mentale traumatique, diffusion 5.

b. Politique 21-220 – Déplacements pour des raisons médicales

La directrice des politiques et de la représentation aux audiences déclare que la Politique 21-220, Déplacements pour des raisons médicales décrit la politique de Travail sécuritaire NB pour le paiement des frais de déplacement liés à une réclamation pour recevoir des traitements médicaux.

Le conseil est préoccupé par la phrase de la section 9.0 « Cas exceptionnels », qui se lit comme suit : « Dans ces cas, les frais de déplacement seront limités au montant qui dépasse les exigences normales de déplacement du travailleur dans le cadre de son emploi avant sa blessure » et demande que des précisions soient apportées.

La politique sera présentée de nouveau au conseil à des fins d'examen et d'approbation.

14. Mise à jour sur les postes vacants au sein du conseil

La secrétaire générale et avocate générale déclare que le comité pour le poste vacant de vice-président du conseil doit se réunir la semaine prochaine.

Elle n'a toujours pas reçu de mise à jour sur l'état du poste vacant de représentant des employeurs.

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :

La mise à jour verbale sur les postes vacants au sein du conseil soit reçue et déposée à titre de renseignement.

15. Traduction des documents du conseil

Après une discussion, le conseil décide que les services de traduction traduiront tous les procès-verbaux des réunions du conseil et les politiques, et des outils de traduction en ligne seront utilisés pour traduire les procès-verbaux et les politiques des comités.

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :

Les services de traduction traduiront tous les procès-verbaux des réunions du conseil et les politiques, et des outils de traduction en ligne seront utilisés pour traduire les procès-verbaux et les politiques des comités.

16. Transformation de nos modèles de prestation de services

La vice-présidente à la Gestion des réclamations et à la réadaptation déclare qu'en 2016, une feuille de route de transformation des services aux clients a été élaborée, comprenant l'examen de différents modèles de prestation de services. Le *plan stratégique de 2019-2021* réaffirme cette orientation en déclarant que nous améliorerons notre accès à des soins et des traitements efficaces adaptés aux besoins du travailleur. La vice-présidente à la Gestion des réclamations et à la réadaptation présente une mise à jour sur les activités de transformation qui ont été mises en œuvre ainsi que sur les possibilités additionnelles d'amélioration des services qui ont été déterminées.

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :

La présentation sur la transformation des modèles de prestation de services soit reçue à titre de renseignement, et que d'autres mises à jour suivront.

17. Table ronde sur les menaces et risques les plus importants auxquels l'organisme est confronté

Le président et chef de la direction déclare que lors de l'examen de la planification stratégique, il aimerait connaître l'avis du conseil sur les plus grands risques de l'organisme.

Les risques déterminés comprennent les lacunes en matière de compétences au sein du conseil, la planification de la relève, la technologie de l'information, la vérification de la gouvernance, les réclamations pour syndrome de stress post-traumatique et le rôle du conseil.

18. Mise à jour sur l'examen de la *Loi sur les accidents du travail*

Conformément à une recommandation du groupe de travail et à une exigence législative découlant du projet de loi 27, un examen complet de la *Loi sur les accidents du travail*, de ses règlements et des lois et règlements connexes doit être effectué d'ici le 31 décembre 2021.

Un résumé du travail accompli à ce jour a été transmis au conseil et continuera de l'être tout au long de l'année, lorsque les dernières modifications recommandées seront résumées dans un rapport qui sera présenté à l'approbation du conseil en décembre avant d'envoyer la liste des recommandations de modifications au ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail d'ici le 23 décembre 2021.

La gestionnaire du Bureau d'examen de décisions donne un aperçu des modifications recommandées pour le préambule, la subrogation et l'article 46.

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :

La mise à jour sur l'examen de la Loi sur les accidents du travail soit reçue et déposée à titre de renseignement.

19. Examen de l'ébauche des grandes lignes du rapport annuel

La directrice exécutive des Communications présente les grandes lignes du rapport annuel de 2020. Elle déclare qu'il y a des résultats très positifs à signaler malgré les défis posés par la pandémie.

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :

Les grandes lignes du rapport annuel de 2020 soient reçues et déposées à titre de renseignement.

20. Affaires nouvelles

a. Procès-verbal de la réunion du 28 octobre 2021

La secrétaire générale et avocate générale indique que lors de la réunion du conseil, qui s'est tenue le 6 décembre 2020, le conseil a adopté une motion prévoyant que les procès-verbaux des réunions du conseil du 5 octobre 2020 et du 28 octobre 2021 se déroulent à huis clos. Le procès-verbal de la réunion du conseil du 28 octobre 2021 comprend également le procès-verbal relatif au point 5, comme suit :

« 5. *Loi sur les accidents du travail* – Taux de cotisation moyen pour 2021

L'agent financier principal passe en revue les différents scénarios concernant le taux de cotisation moyen pour 2021.

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :

Le conseil accepte un rajustement du niveau de la capitalisation de 0,35 \$, avec un taux de cotisation moyen de 2,17 \$ pour 2021.

Deux objections à la motion susmentionnée sont enregistrées. »

Afin d'assurer la transparence du processus de prise de décision du conseil, la direction recommande, et le conseil adopte, la motion suivante :

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :

Le point 5 – Loi sur les accidents du travail – Taux de cotisation moyen pour 2021, du procès-verbal de la réunion du conseil au 28 octobre 2020, soit exclu de la motion adoptée lors de la réunion du conseil du 6 décembre 2020, de sorte que le point 5 – Loi sur les accidents du travail – Taux de cotisation moyen pour 2021, soit traduit et accessible au public sur le site Web de Travail sécuritaire NB.

b. Sommet de l'Association des commissions des accidents du travail du Canada sur la gouvernance

Le président et chef de la direction rappelle aux membres du conseil que le Sommet sur la gouvernance de l'Association des commissions des accidents du travail du Canada de cette année sera offert en ligne et encourage tous les membres du conseil à y assister.

21. Ajournement

Motion d'ajournement.

La réunion est levée à 11 h 05 le jeudi 29 avril 2021.